

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 17 octobre 2016

Horaires des guichets « permis de conduire » et « cartes grises » de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

Vacances de la Toussaint

Les guichets « permis de conduire » et « cartes grises » sont ouverts pendant les vacances de la Toussaint (horaires appliqués du jeudi 20 octobre au mercredi 2 novembre 2016 inclus):

- pour le guichet « permis de conduire » : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h,
- pour le guichet « cartes grises » : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et pour le guichet professionnels de l'automobile : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h.

Les deux guichets seront fermés les mercredis 26 octobre et le mercredi 2 novembre 2016.



→ [Pour vos démarches, privilégiez la transmission par voie postale ¹ pour les dossiers suivants :](#)

<u>Cartes grises</u>	<u>Permis de conduire</u>
- demandes de certificat d'immatriculation	- demandes de duplicatas de permis de conduire ;
- déclarations de cession	- demandes de permis internationaux ;
- déclarations d'achat	- demandes de conversion de brevet militaire et de diplôme professionnel ;

- demandes de certificats de situation administrative détaillés	- demandes de rendez-vous de visite médicale (cerfa 14880*01) ; - transmission des avis médicaux rendus en cabinet.
---	--

→ [Depuis votre domicile, privilégiez les téléprocédures pour les démarches suivantes :](#)

<u>Cartes grises</u>	<u>Permis de conduire</u>
- demandes de certificats de non gage (service public.fr: certificats de non gage ;	- suivi de la production de votre permis de conduire (ants : suivi permis de conduire)
- demandes de changement d'adresse (service public.fr : changement d'adresse)	- demande de duplicata en ligne (ants : pré demande de permis de conduire)

→ [Privilégiez les demandes d'information par mail aux adresses électroniques suivantes :](#)

- permis de conduire : pref-permis-de-conduire@ille-et-vilaine.gouv.fr

- cartes grises : pref-cartes-grises@ille-et-vilaine.gouv.fr

1 *Préfecture d'Ille-et-Vilaine, Direction de la réglementation et des libertés publiques, Service des titres*